



LE TOURNANT DE L'HYDROÉLECTRICITÉ

La loi de relance des investissements dans le secteur de l'hydroélectricité a été adoptée, le 17 juin. La filière va pouvoir de nouveau imaginer la suite et se développer, après des années d'incertitudes.

PAR CÉCILE ALIBERT, CAROLE FALQUE-VERT ET CAMILLE GRANJARD

En 2026, deux nouveaux textes amènent de nouveaux horizons pour la filière de l'hydroélectricité en France, et notamment dans les Alpes. Le premier, publié par le gouvernement, le 13 février, est la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3). Il fixe la stratégie du pays pour la période 2026-2035. Pour l'hydroélectricité, le gouvernement écrit l'objectif suivant : « Hausse de notre capacité de + 2,8 GW en incluant notamment des stations de

transfert d'énergie par pompage (Step). » La seconde nouveauté est l'adoption définitive par le Parlement de la loi de relance des investissements dans le secteur de l'hydroélectricité, le 17 juin dernier, portée par Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère. Une relance car, depuis quelques années, la France était en précontentieux avec la Commission européenne. Cette insécurité juridique freinait les investissements car les concessionnaires, (EDF, par exemple)

n'étaient pas sûrs de pouvoir gérer les infrastructures à long terme. Or, dans un contexte d'électrification des usages, de raréfaction des ressources et de décarbonation de notre énergie, le marché de l'hydroélectricité est amené à se développer. « Il faudrait beaucoup plus de stockage d'énergie et l'hydroélectricité est celle qui est la plus flexible », estime Roland Vidil, président d'Hydro 21, association de la filière hydroélectrique du sillon alpin. Certains aspects in-

quiètent malgré tout les acteurs économiques, notamment le montant de la somme qu'auront à payer les exploitants pour avoir l'autorisation d'utiliser les infrastructures, la soulte. *« Si on commence par plomber les concessionnaires avec une soulte trop lourde à porter, quelles marges auront-ils derrière pour lancer de nouveaux investissements ? »*, s'inquiète Jean-Éric Carré, vice-président d'Hydro 21 et directeur général d'Hydrocop, qui s'interroge aussi sur le montant de la redevance qui doit s'appliquer sur les résultats financiers dégagés. Romain Pellegrino, directeur exécutif commercial et stratégie hydro de GE Vernova, sponsor de l'édition 2026 du Salon business hydro, apprécie *« le tournant pour la filière »* et la *« bonne nouvelle »* de cette nouvelle loi. Le nouveau contexte réglementaire permet *« le maintien des ouvrages dans la durée, l'augmentation de la*

puissance et le développement de stations de transfert d'énergie par pompage », indique Bruno Alex, directeur communication et coordination d'EDF Hydro Alpes. Il précise qu'EDF prévoit 4 GW d'investissements à long terme, dont 2 GW d'ici dix ans.

« Ramener l'expertise en France »

« Le marché très dynamique va obliger à recruter et former des ingénieurs », relève Xavier Ducos, directeur barrages hydrauliques et infrastructures chez Artelia. L'entreprise s'est fortement tournée vers l'international dans les années soixante-dix. *« Peut-être qu'on va davantage retravailler sur des projets en France, cela fait partie des attentes des équipes ici, constate Xavier Ducos. L'enjeu est d'attirer et de développer les talents, de ramener l'expertise en France. »* Malgré tout, la loi n'est *« qu'une étape »*, selon Jean-Éric Carré : *« Il faut un plan d'urgence ou au moins un plan stratégique. »* ●